

Initiatives parlementaires

des annonces publicitaires, et de la publicité il y en a eu. Si vous vous souvenez bien, il y avait à l'époque beaucoup d'annonces à la télévision au sujet des billets de Loto Canada. Rien n'interdisait au gouvernement fédéral d'instituer des loteries. Or aujourd'hui, les loteries relèvent de la compétence des provinces.

C'est ce qui m'inquiète le plus au sujet de cette motion, à savoir qu'à un moment donné, les loteries relevaient de la compétence fédérale et qu'il n'y avait aucune disposition dans la loi qui interdisait la publicité entourant les loteries. Maintenant que les loteries relèvent des provinces, nous sommes censés interdire toute publicité dans ce domaine. Il est vrai que ce type de publicité est néfaste et qu'il peut créer chez certaines personnes de faux espoirs, ce qui est mauvais. Le député vient de nous dire pourquoi il a déposé ce projet de loi, soit à cause des annonces diffusées par le gouvernement de l'Ontario, et il aurait très bien pu s'agir d'une autre province. Est-ce que le député s'est entretenu à ce sujet avec le gouvernement de l'Ontario, qui est de la même couleur que lui? A-t-il discuté avec lui des effets de sa campagne de publicité, en vue d'éviter qu'elle crée une maladie, une obsession?

Dès que quelqu'un autorise des jeux comme les loteries—je préférerais qu'elles n'existent pas—puis qu'il déclare aux provinces: «Voici ce qui est cependant défendu», on assiste à une sorte de paternalisme. Je ne crois pas que les provinces vont apprécier recevoir des ordres du gouvernement fédéral sur la façon dont elles font de la publicité au sujet d'un jeu qu'elles sont déjà autorisées à promouvoir.

Je ne crois pas que les provinces connaissent si peu les règles d'éthique et de moralité qu'elles aient besoin des bons conseils du gouvernement fédéral sur la façon dont elles doivent orienter la publicité entourant cette industrie.

Le député souligne également que les personnes à faible revenu ont tendance à utiliser leur revenu disponible pourtant limité, pour acheter des billets de loterie, ce qu'elles n'ont peut-être pas les moyens de se permettre. Cette situation leur cause du tort. Si telle est la tendance, je conviens que cette situation leur est préjudiciable. Laisse-t-il donc également entendre que, par exemple, si le pourcentage de tabagisme est plus élevé chez les personnes à faible revenu, on devrait réduire la publicité à cet égard ou encore, percevoir moins de recettes fisca-

les auprès d'elles? Devrions-nous augmenter les impôts pour accommoder ces personnes?

Lorsqu'on se met à créer des groupes socio-économiques, à mon avis, on s'expose à des difficultés. Je m'interroge au sujet des actions cotées en cents. S'il y a un domaine où l'on peut s'adonner au jeu, c'est bien celui-là. Peut-être devrait-on également en tenir compte. Le plus grand problème que je vois dans ce projet de loi, c'est qu'il risque sérieusement de contrarier les provinces. Or, j'estime que nous pouvons fort bien nous passer d'un affrontement de ce genre entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Maintenant que nous avons une industrie que je n'appuie pas et qui, à mon avis, n'est pas bonne, mais qui relève exclusivement de la compétence des provinces, nous devrions laisser ces dernières agir à leur guise et ne pas tenter d'adopter un projet de loi qui leur dit d'une façon un peu paternaliste comment mener leurs affaires.

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, personne à la Chambre ou ailleurs dans notre pays ne veut appuyer un vice qui contribue à la pauvreté ou à la dépendance, pas même à une dépendance envers le jeu.

Comme nous le savons tous, le jeu risque fort de mener à des problèmes personnels et sociaux. Ce projet de loi est un peu trop extrême. En légiférant contre la publicité à l'égard des loteries exploitées par des provinces, nous ne nous attaquons pas aux préoccupations réelles qui, j'en suis certain, sous-tendent ce projet de loi. Les Canadiens permettent l'existence d'une situation plutôt paradoxale étant donné le statut juridique du jeu.

Comme le député de York-Centre l'a souligné plus tôt, la plupart des Canadiens considèrent le jeu comme moralement inacceptable. Par ailleurs, ils sont disposés à le tolérer si les recettes qui en découlent servent à des fins socialement acceptables.

L'approche générale face au jeu au Canada a été d'interdire toutes les formes de jeu, conformément au Code criminel, sauf ceux qui sont expressément autorisés en vertu du Code. Par contre, il existe plusieurs formes de jeux permis au Canada. Nous connaissons pratiquement tous les paris qui sont permis lors de foires et d'expositions dans tout le pays, que ce soit sous la forme de jeux de hasard ou de roues chanceuses.

Au cours des prochains mois—je suppose que nous allons partir en vacances et dans ce cas, la plupart d'entre nous se rendront à ces foires et expositions—nous serons témoins de jeux de hasard. Nous aurons notre propre opinion quant à la moralité de ces jeux. Cependant, il